

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 33  
Présents : 27  
Votants : 33

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 10 octobre

Le Conseil Municipal de la Commune de LA TRINITÉ  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, salle du conseil municipal  
sous la présidence de Monsieur Ladislas Polski, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal :  
Envoyée le vendredi 04 octobre 2024

**OBJET : DELIBERATION N°21 - Création d'un emploi permanent - Econome de Flux**

M. Ladislas Polski  
Mme Rosalba Nicoletti-Dupuy  
M. Didier David  
Mme Emmanuelle Fernandez-Baravex  
M. Stéphane Poulet  
Mme Isabelle Depagneux-Segaud  
M. Jean-Paul Genieys  
Mme Chantal Carrié  
M. Alain Brunetti  
Mme Marie-Pierre Parini  
M. Jacques Bisch  
M. Charlie Ferrero  
Mme Noëlle Dyot-Gerardin  
M. Maurice Bernardi  
M. Alain Junguené  
Mme Annabel Beccatini-Gesrel  
Mme Fabienne Bermond  
M. Gilles Ugolini  
Mme Sophie Bournot  
Mme Sabrina Missud-Guillet  
M. Fabien Bonnafoux  
M. Jean-Marie Fort  
Mme Isabelle Martello  
M. Didier Razafindralambo  
Mme Annick Meynard  
Mme Virginie Escalier  
M. Guy Ferrandez

**EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :**

Mme Sylvie Daniel représentée par M. Charlie Ferrero  
M. Christophe Bosio représenté par M. Ladislas Polski  
M. Laurent Portelli représenté par M. Gille Ugolini  
Mme Marion Troyat représentée par Mme Beccatini-Gesrel  
Mme Audrey Bruno-Giannini représentée par Mme Fernandez-Baravex  
M. Mohamed Abdelaziz Tafer représenté par M. Fabien Bonnafoux

**ABSENT(E)S :**

**Secrétaire de séance :** M. Fabien Bonnafoux

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 10 Octobre 2024**

**N°21**

**Rapporteur : Madame Fabienne BERMOND, Conseillère Municipale déléguée au Personnel**

**Direction : Ressources et administration générale  
Service des Ressources Humaines**

**Objet : Création d'un emploi permanent / Econome de Flux**

**Classification : 4 – Fonction publique – 4.1-Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.**

---

Mes chers collègues,

**VU** le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8 ;

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics ;

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires de la Fonction Publique Territoriale ;

**VU** l'attribution d'une subvention Fonds Chêne 3 en date du 15 juillet 2024 et plus précisément concernant le lot 1 d'une subvention à hauteur de 80% du salaire brut durant 28 mois ;

**VU** la décision municipale N° 24-11 du 19 juillet 2024 portant sur l'appel à projet ACTEE/Fonds Chêne 3 – FNCRR ;

**VU** la saisine du comité social territorial lors de sa séance du 3 octobre 2024 ;

**VU** la délibération du Conseil municipal du 10 octobre 2024 portant modification du tableau des emplois ;

**Considérant** que le Rapport d'Orientations Budgétaires 2023 annonçait la phase de programmation pluriannuelle axée sur les écoles, la rénovation thermique des équipements communaux afin de permettre à la Commune de moderniser ses équipements, de rénover sur le plan énergétique ;

**Considérant** le Rapport d'Orientations Budgétaires 2024 indiquant qu'avec les investissements de 2024 et ceux réalisés en 2023, la Commune aura atteint à l'horizon 2025-2026 les objectifs fixés par les accords de Paris de réduire de 40% les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 ;

**Considérant** la nécessité de gérer et maîtriser les énergies ainsi que les contrats : chauffage, électricité, eau, climatisation, déchet, etc., de suivre l'évolution des factures de consommation, d'optimiser les installations avec priorisation des missions sur les bâtiments scolaires et de la petite enfance ;

**Considérant** les investissements déjà réalisés par la Commune concernant la rénovation énergétique des bâtiments scolaires ;

**Considérant** la mise en place de Pilotage Intelligent dans les bâtiments scolaires ;

**Considérant** que la Commune a obtenu des financements dans le cadre du programme Fonds Chêne 3 qui apporte un financement aux collectivités lauréates pour déployer un réseau d'économes de flux, accompagner la réalisation d'études technico-économiques, le financement de la maîtrise d'œuvre, ainsi que l'achat d'équipements de suivi de travaux de rénovation énergétique ;

**Considérant** la volonté de la Commune de pérenniser cette démarche « éthique – environnement – économies » ;

**Considérant** le suivi approfondi dans la gestion des flux qui consiste à surveiller, contrôler et optimiser de manière proactive et systématique la consommation d'énergie afin de l'économiser et ainsi réduire ses coûts de fonctionnement ;

**Considérant** la nécessité de créer un poste d'économe de flux au sein de la Direction des ressources et de l'administration générale afin d'assurer le pilotage des projets portés par la Commune. L'agent sera recruté sur un poste vacant d'Adjoint Administratif ou Rédacteur à temps complet à compter du 15 octobre 2024 ;

**Considérant** la disponibilité d'emploi d'adjoint administratif dans le tableau des effectifs de la Commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

- **Autorise** la création d'un emploi d'économe de flux.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits,

Suivent les signatures,

**Fabien BONNAFOUX,**

Secrétaire de séance



Pour expédition conforme

**Ladislav POLSKI,**

Maire de La Trinité

Vote du Conseil : Pour : 27

Contre : 2

Abstention : 4